

Ville à Ville

Conseils Locaux de Santé Mentale

Question initiale :

Reims, octobre 2020

« Bonjour Madame,
Pourriez-vous demander de ma part pour la Ville de Reims au réseau, le mode de coordination des Conseils Locaux de Santé Mentale, l'etp dédié, leur organisation, et le mode de traitement des diogènes.

Existe-t-il une équipe mobile précarité ?

Avec mes remerciements»

Contact : Mme Audrey GEORGET, audrey.georget@reims.fr, Médecin Directeur – Direction des Solidarités et de la Santé publique.

Réponses des Villes-Santé

Lyon

Bonjour,

Je fais suite à la demande que vous avez adressée au réseau des villes santé OMS concernant le mode de coordination des Conseils Locaux de santé mentale.

A Lyon, il y a un CLSM sur chaque arrondissement présidé par un élu, en lien avec les services de psychiatrie publique. L'Agence Régionale de Santé, la Ville de Lyon, et les 3 Centres Hospitaliers psychiatriques financent des postes de coordinateurs de CLSM. Chaque coordinateur à en charge l'animation de trois CLSM sur trois arrondissement. Les postes sont tous portés par le Centre Hospitalier du Vinatier. Les coordinateurs sont tous les trois à 100%.

Fonctionnement du Conseil Local de Santé Mentale (ce fonctionnement est le même sur chaque arrondissement)

- **Le comité de pilotage** : Il réunit 3 fois par an l'équipe de coordination : élus d'arrondissement, psychiatrie publique (adultes, personnes âgées, pédopsychiatrie), Métropole (maison de la métropole et des solidarités), CCAS. Il définit les orientations du CLSM sur le territoire et adapte les politiques nationales au territoire.
- **L'assemblée plénière** : elle réunit l'ensemble des partenaires en santé mentale de l'arrondissement pour réfléchir ensemble sur une thématique prioritaire, une fois par an.
- **Les groupes de travail et commissions** : ces instances ont pour objectifs de favoriser le partenariat autour de thématiques de santé mentale plus ciblées, en fonction es besoins spécifiques de chaque arrondissement. Voici quelques exemples : commission adolescents, commission soins précoces, - - - commission accès aux soins, commission seniors et santé mentale

- **Les commissions logement et santé mentale** (cellule de traitements des situations individuelles complexes logement et santé mentale) Il en existe une par arrondissement. Vous trouverez en pièce jointe une plaquette de l'une de ces commissions (dans le 4^{ème}) pour vous donner une idée de leur fonctionnement qui est à quelques détails près, le même sur tous les arrondissements. [\[Voir la pièce-jointe\]](#)

- **Les projets** : Le travail des commissions débouchent également sur la mise en place de projets en direction de la population (SISM, projet logement, projet de prévention, projets facilitant l'accès aux soins etc ...) ces projets sont menés ou accompagnés par les coordinateurs CLSM.

Enfin pour ce qui est de l'équipe mobile précarité, il existe sur le territoire de Lyon une équipe de soins qui s'appelle Interface SDF, portée par un hôpital psychiatrique pour l'ensemble de la Métropole Lyonnaise. Il s'agit de pouvoir intervenir auprès de personnes en grande précarité pour de l'accès aux soins psychiatriques. Cette équipe est un partenaire des CLSM de Lyon.

J'espère avoir répondu à vos questions. Mais vous pouvez me joindre si vous souhaitez plus d'informations.

Bonne journée à vous.

Contact : Marie Denisot, Coordinatrice du Conseil Local en Santé Mentale, marie.denisot@ch-le-vinatier.fr

Narbonne

Bonjour Madame,

En réponse à vos questions, voici l'organisation sur la Ville de Narbonne.

Le CLSM est l'axe « santé mentale » inscrit dans le Contrat local de santé 2019-2023 de la Ville.

Nous n'avons pas pour l'instant de financement dédié sur la coordination du CLSM. Aussi, cette coordination est portée à défaut, par la coordinatrice de l'Atelier Santé Ville (sur le volet communication et déstigmatisation : SISM) et par moi-même (sur le volet situations complexes et parcours de santé). J'estimerai le temps passé actuellement à 0.2 ETP. Ce temps est insuffisant pour développer davantage le CLSM.

Concernant les situations d'incurie dans l'habitat, une convention pluri-partenaire a été travaillée. Elle est portée par le CCAS de la Ville. L'équipe mobile psychiatrie précarité du département (EMPP) est partenaire de cette convention et, est un maillon d'information et d'articulation dans les situations d'incurie et syndrome de Diogène.

Je reste à votre disposition si besoin pour de plus amples informations,

Bien cordialement,

Contact : Nais SEQUELA, Coordinatrice Contrat Local de Santé, Ville de Narbonne, n.seguela@mairie-narbonne.fr

Rennes

Bonjour,

Je me permets de répondre synthétiquement à vos questions suite à la sollicitation.

Le mode de coordination des Conseils Locaux de Santé Mentale : À Rennes il est coordonné par un chargé de mission "promotion de la santé", agent contractuel de la Ville de Rennes. 0,5ETP est

consacré à cette mission. Le reste de mon temps de travail est axé sur l'appui aux professionnels confrontés à des situations complexes qui constitue une mission très complémentaire.

La gouvernance du Conseil rennais de santé mentale est portée par un comité de pilotage présidé par l'élu-e à la santé. Ce Comité de pilotage regroupe des acteurs institutionnels (Ville, Département, ARS), hospitalier public et privé, des représentants d'usagers et de famille, des représentants d'acteurs de la prévention, des représentants de la médecine libérale, des représentants du secteur médico-social... vous trouverez en [PJ la charte du CRSM](#) et son fonctionnement dans le détail.

Le mode de traitement des diogènes : les situations d'incurie sont traitées par le Service santé environnement. Le cas échéant, les questions relatives à l'accès aux soins peuvent être travailler conjointement avec le coordinateur du CLSM en lien avec les services sociaux et de psychiatrie.

Existe-t-il une équipe mobile précarité ? : Une équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) intervient sur la ville et la métropole. Le rôle qu'elle a investi est l'orientation des personnes en situation de précarité vers le droit commun. Elle travaille en étroite collaboration avec les intervenants sociaux du territoire, et propose notamment de l'appui à l'analyse de situation ainsi que des entretiens (Infirmier ou Psycho) avec les personnes concernées lorsqu'elle ont été présentées par un tiers (travailleur sociale etc.).

De nombreuses ressources sont disponibles sur le site du [CCOMS](#), et notamment :

- [l'état des lieux des CLSM 2018](#) :
- [un article sur le métier de coordinateur de CLSM](#)

Je reste disponible si besoin de précision.

Cordialement,

Contact : Nicolas HENRY, Chargé de mission promotion de la santé, Mission Promotion Santé Territoire, ni.henry@ville-rennes.fr

Nice

Madame,

Depuis sa création en 2015, le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) de Nice est coordonné par plusieurs instances se réunissant périodiquement : le Comité de pilotage, le Comité Technique et l'Assemblée plénière.

Le Comité de pilotage est consulté sur les orientations présentes et futures du CLSM. Il établit un programme d'action et valide les conclusions des groupes de travail.

Les groupes de travail furent mis en place immédiatement après l'Assemblée plénière de 2016. Ils ont pour objectif de faire travailler ensemble les différents acteurs de la santé mentale niçoise sur des questions précises. A l'heure actuelle, le CLSM compte 4 groupes de travail distincts rassemblant les structures hospitalières et extrahospitalières de la psychiatrie générale et infanto-juvénile, les associations d'usagers (GEM, association de patients bipolaires), les associations d'aidants (UNAFAM), les associations tutélaires, les bailleurs sociaux, le BAPU, les associations œuvrant pour l'insertion des malades psychiques, le syndicat des chirurgiens-dentistes 06 : un groupe de travail accès aux soins, un groupe de travail prévention et gestion de la crise, un groupe de travail lutte contre la stigmatisation et un groupe de travail logement. Ces groupes de travail permettent aux différents acteurs de la santé mentale de mieux se connaître et de mieux travailler ensemble pour trouver des solutions facilitant le quotidien des malades psychiques sur le territoire de la Ville de Nice.

Ce travail d'organisation de groupes de travail est assuré depuis la création du CLSM par une coordinatrice employée à plein temps par la Ville de Nice (1ETP). En plus de l'organisation et de l'animation des groupes de travail, la coordinatrice du CLSM de Nice doit s'assurer de la bonne tenue annuelle des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM).

De plus, à travers les échanges réalisés avec les partenaires des actions concrètes ont pu être mises en place : formation en santé mentale pour les agents de la Ville de Nice en contact avec le public pour diffuser une culture bienveillante de la santé mentale; rédaction d'un guide répertoire exhaustif de tous les acteurs en santé mentale de la ville de Nice.

De plus, la coordinatrice du CLSM Nice assure une fonction de représentation de la collectivité territoriale dans des réunions de l'Agence régionale de Santé, du Projet Territorial de Santé Mentale et dans divers colloques locaux et régionaux...

Il est à préciser que dès ses débuts, et sur la volonté des élus, le CLSM de Nice ne s'occupe pas de la gestion de cas complexes et préfère laisser cette tâche à la psychiatrie de secteur. Le traitement des patients souffrant du syndrome de Diogène est donc assuré par les équipes de CMP en rapport, si besoin est, avec les services sociaux compétents.

Concernant la prise en charge des personnes à la rue souffrant de troubles psychiques, il existe à Nice une EMPP dirigée par un médecin psychiatre. Des réunions régulières d'un groupe « psycarité » sont organisées par le CODES 06.

Espérant avoir pu vous contribuer à votre réflexion.

Bien à vous,

Contact : Emmanuelle SOUMMER, Responsable du Pôle Prévention en Santé, Direction Santé Publique et Qualité De Vie, Mairie de Nice, clsm@ville-nice.fr, emmanuelle.soummer@ville-nice.fr

Metz

Bonjour,

Pour vous éclairer, voici l'expérience de la ville de Metz.

La constitution du CLSM a fait l'objet d'une convention de partenariat entre la Ville de Metz, l'ARS et le Centre hospitalier de Jury (hôpital psychiatrique du territoire), qui est passé en Conseil municipal.

1 ETP est dédié à la coordination de celui-ci, rattaché et financé par le CH (sur crédit du ministère de la santé).

Mais, la présidence du dispositif est portée par la Ville.

Le dispositif CLSM est complémentaire et imbriqué dans le Contrat local de santé. Il est le pilote de l'axe santé mentale du CLS.

Le CH de Jury est ainsi signataire du CLS et membre du comité de pilotage.

Le coordinateur du CLSM fait partie du comité technique du CLS.

Il a par contre ses propres instances : comité de pilotage, assemblée plénière (une fois par an avec les acteurs de terrain), groupes de travail.

Le coordonnateur du CLSM a développé des outils dédiés à celui-ci : site internet, guide santé mentale du territoire, répertoire, lettre d'information, etc.

Pour plus d'info : <https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/>

Concernant le traitement du syndrome de Diogène, à l'appui du pouvoir de police du Maire, les services de la Ville interviennent sur signalement.

Le sujet n'est pas travaillé dans le cadre du CLSM, mais par le CH de Jury. Ce syndrome entre dans la classification des troubles psychiatriques. Egalement nommé trouble d'accumulation ou syllogomanie, il a été introduit dans la 5ème édition du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-5). Dans le DSM-4 on ne trouvait que la mention de trouble obsessionnel-compulsif. Plusieurs Drs du CH de Jury ont organisé une conférence à ce sujet.

Concernant les EMPP, en lien avec le plan psychiatrie santé mentale, [la circulaire du 23 novembre 2005](#) permet la création d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie (EMPP). Celles-ci s'adressent aux personnes en situation de précarité et d'exclusion, qu'il s'agisse de publics très désocialisés et/ou de malades mentaux en situation de précarité.

Il me semble que les autres formes d'équipe mobile ne répondent pas à un cadre légal et prennent des intitulés différents selon les acteurs qui les initient. Elles sont le résultat d'initiatives locales avec des missions différentes d'une EMPP. C'est le cas par exemple pour notre territoire de l'équipe mobile d'appui médico-social (EMAMS) destinée à prévenir les ruptures de parcours pour des adultes en situation de handicap psychique (financement ARS).

Restant à votre disposition pour plus d'information.
Bien cordialement,

Contact : Coralie LEMOINE-FALGAS, Chargée de Mission Santé, Mission Ville pour tous, Séniors, santé et handicap, Mairie de Metz, cleoime@mairie-metz.fr

Brest

Bonjour,

A Brest le CLSM a été créé en 2007, c'est la ville de Brest qui le coordonne et nous disposons pour cela d'une chargée de projets qui a 50% de son temps pour le CLSM (en réalité ça l'occupe plus que cela).

Il y a plusieurs commissions qui sont plus ou moins actives et plus ou moins pilotées directement par la ville ([cf. doc de présentation](#)).

Le traitement des Diogène est un sujet d'actualité à Brest. Un groupe de travail a été créé pour y travailler spécifiquement : l'idée serait de pouvoir avoir une équipe mobile dédiée mais ce n'est actuellement pas le cas.

La chargée de projets qui coordonnait le CLSM est partie sur un autre poste et le poste est actuellement vacant. Vous pouvez me joindre si vous souhaitez plus d'informations.

De mon côté, je suis intéressée pour connaître le retour des autres villes.

Au cas où vous ne le connaissiez pas le site : <http://clsm-ccoms.org> donne beaucoup d'informations et doit également pouvoir relayer votre enquête auprès des coordonnateurs de CLSM.

Bien cordialement,

Contact : Sabine KERROS, Responsable - Promotion de la santé, ville de Brest, sabine.kerros@mairie-brest.fr

Cherbourg-en-Cotentin

Bonjour,

Pour Cherbourg-en-Cotentin : le mode de coordination des Conseils Locaux de Santé Mentale : 2 co-animatrices, l'une ville, l'une psychiatrie publique (Fondation Bon Sauveur de la Manche)

L'etp dédié : environ 0,4

Leur organisation : un comité de pilotage (pilotage ville, psychiatrie, GEM), une plénière, des groupes thématiques : un sur l'organisation de la SISM avec les adhérents du GEM, l'autre sur la priorité du CLSM (vigilance envers les seniors, fractures numériques,...)

Le mode de traitement des diogènes :

- une commission « santé habitat » pour les situations complexes avec CCAS, bailleurs sociaux, psychiatrie, interlocuteurs concernés
- une procédure incurie

Existe-t-il une équipe mobile précarité ? oui

Je vous joins cet [article récent sur la coordination d'un CLSM](#)

D'une manière générale, la ressource pour avoir une vue d'ensemble des CLSM (leur organisation, portage,...) est le CCOMS : <http://clsm-ccoms.org/>

Je reste à votre disposition pour tout complément

Contact : Sylvette RONQUE, Chargée de projets, Atelier Santé Ville, Conseil local de santé mentale, prévention des addictions et des risques surajoutés, Pôle Développement Social & Promotion de la Santé, Service santé handicap lutte contre les discriminations, sylvette.ronque@cherbourg.fr

Limoges

Bonjour,

Le CLSM de Limoges est placé sous la co-présidence de la Ville et du CH Esquirol (établissement de soins psychiatriques).

L'animation en est assurée par un ETP financé par le CH Esquirol en lien avec un correspondant Ville.

Le syndrome de Diogène a fait l'objet d'un [protocole de traitement](#) par une équipe pluridisciplinaire du CH Esquirol sur signalement à la cellule de coordination du CLSM.

Une convention est passée avec la SPA pour la prise en charge des animaux lorsque ce syndrome s'accompagne de celui dit de Noé.

Bien cordialement.

Contact : Bernard BERTIN, Direction de la Santé et des Solidarités, bernard.bertin@limoges.fr

Valence

Bonjour,

A la suite de votre demande, vous trouverez en pièces jointes le [rapport d'activité du CLSM](#) de Valence ainsi que [l'engagement proposé aux institutions et associations](#). Le CLSM regroupe actuellement 41 membres.

ETP :

Un mi-temps de coordination porté par la ville de Valence – financé par ARS

25% ETP secrétaire + 20 % chef de service et médecin directeur – porté par la ville

390 h / an de temps de cadres (médecin psychiatre- directeur et directrice adjointe) - porté par l'hôpital psychiatrique

Organisation cf rapport d'activité

En ce qui concerne la question du Syndrome de Diogène. Les réponses sont multiples, délicates et doivent s'adapter à chaque situation.

Sur Valence, il existe une équipe mobile psychiatrie précarité intégrée au centre médico psychologique du centre hospitalier psy. Le CLSM fait souvent le lien avec le service environnement de la direction santé publique de la ville de Valence dont je suis le médecin directeur.

L'axe de travail « sensibilisation dédié aux professionnels et bénévoles d'associations » du conseil local de santé mentale a abordé ce sujet, en 2015 : une conférence très appréciée par les participants pour les réponses concrètes données pour laquelle nous avons fait intervenir le Dr MONTFORT. [Ci-joint quelques documents](#)

Plus concrètement, la cellule de veille en santé mentale du CLSM de Valence a été amenée à étudier des situations de personnes souffrant du syndrome de Diogène avec à ses côtés les professionnels de la psychiatrie présents comme membres permanents ou en suivi de la situation, des professionnels médico-sociaux du département et le service santé environnement de la ville.

Cette cellule de veille en santé mentale est un espace d'échange qui amène les professionnelles à comprendre les situations particulières et à faire des préconisations adaptées à chacune tout en respectant le droit des personnes. [Ci-joint la plaquette de la cellule de veille en santé mentale du CLSM de Valence.](#)

[Ci-joint aussi le n° 51 de Rhizome qui aborde aussi le sujet.](#)

Maguy Matossian, coordinatrice CLSM, peut apporter des informations complémentaires si besoin : clsm@mairie-valence.fr

Cordialement,

Contact : Docteur Lucile VERCOUTERE, Médecin Directeur, Direction Santé Publique, 04 75 79 22 11, lucile.vercoutere@mairie-valence.fr

Dunkerque

Bonjour,

Je me permets d'apporter une réponse à votre interpellation concernant le mode de coordination des Conseils Locaux de Santé Mentale.

Le Conseil Local de Santé Mentale de la Ville de Dunkerque est co-porté par la Ville de Dunkerque et l'Établissement Public de Santé Mentale des Flandres (EPSM). La Ville de Dunkerque dédie 1 ETP pour un poste de coordonnateur du CLSM (Actuellement la coordonnatrice est à 80%). L'EPSM participe

au financement de ce poste à hauteur de 15000 euros via une subvention accordée par l'ARS des Hauts de France qui souhaite aider au déploiement des CLSM.

Le CLSM de la Ville de Dunkerque met principalement en place des groupes de travail et des actions autour des 3 axes de travail suivant :

- Le repérage précoce de la souffrance psychique
- L'accès et le maintien au logement
- L'interconnaissance des publics et des professionnels pour favoriser la déstigmatisation et la fluidité dans les parcours d'accompagnement.

Un COPIL CLSM se tient au moins une fois par an avec l'adjoint.e à la santé de la Ville de Dunkerque, la directrice de l'EPSM (qui co-président ensemble ce comité de pilotage), les représentants du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) de l'UNAFAM (Représentant des Familles de personnes concernées), des représentants des différentes instances professionnelles du social, médico-social et du sanitaire.

Le CLSM ne travaille pas directement sur les situations « Diogène » même si ce besoin avait été recensé dans un diagnostic réalisé par le CLSM en 2017.

Ce besoin trouve en partie réponse grâce au travail réalisé par la Direction du logement de la Ville de Dunkerque et notamment le Service d'Accompagnement et de Prévention des Expulsions en lien avec le service Hygiène et Salubrité.

Une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) a également été mise en place depuis fin 2018/début 2019 par l'EPSM. Cette équipe réalise un travail d'accompagnement vers le soin auprès d'un public en grande précarité (personnes sans domicile fixe, notamment), ce qui exclut les personnes détentrices d'un logement. Néanmoins une convention a été signée entre l'EMPP et la Direction du logement de la Ville de Dunkerque pour acter de la possibilité d'une intervention de l'EMPP auprès de quelques situations à la marge de personnes chez qui sont suspectés des troubles psychiques et en voie d'expulsion avant qu'elles ne se retrouvent sans logement.

Espérant vous avoir été utile,

Bien cordialement,

Contact : Delphine CASTELLI, Adjointe au maire de Dunkerque en charge de la santé, Conseillère communautaire, delphine.castelli@ville-dunkerque.fr

Lille

Madame,

Veillez m'excuser pour le délai de réponse mais je me permets de revenir vers vous concernant votre demande « Ville à Ville » au RFVOMS sur les CLSM.

La coordination d'un Conseil Lillois de Santé Mentale est assurée par un équivalent temps plein et le renfort d'un mi-temps depuis la sortie du confinement.

Le poste est occupé par une agente de l'EPSM de l'agglomération lilloise (AL) mise à disposition d'un le cadre d'une convention au sein du service Santé de la ville de Lille. Il s'agit d'un poste co-financé

par l'EPSM AL, l'ARS des Hauts de France et la Ville de Lille et le renfort, entièrement financé par la Ville.

Le CLSM comporte un comité de pilotage co-présidé par notre élue à la santé, Marie-Christine STANIEC WAVRANT représentant Martine AUBRY, Maire de Lille et François CAPLIER, directeur des affaires générales de l'EPSM AL représentant Valérie BENEAT-MARLIER, directrice des EPSM. C'est l'instance stratégique et décisionnelle du CLSM. Actuellement, le comité de pilotage, outre les sujets habituels, travaille sur le Projet territorial de Santé mentale.

Ensuite, le CLSM anime des groupes de travail sur "habitat santé mentale", "parentalité et enfance", "la prévention du suicide", "l'articulation entre l'addictologie et la psychiatrie" et contribue à déstigmatiser la maladie mentale au travers de sa mobilisation aux Semaines d'information Santé mentale. Ces groupes sont composés de professionnel.le.s du sanitaire, du social et du médico-social et de personnes concernées ou de leur représentant et visent tous à mieux coordonner nos actions. Cela peut prendre la forme de cellule de cas complexes, de projets artistiques participatifs, de sensibilisation pour permettre aux acteurs.trices de monter en compétence...

Concernant le traitement des personnes atteintes du syndrome de Diogène, nous gérons ces situations dans le cadre de la cellule de gestion des cas complexes en lien avec le CLIC, le service Hygiène, la Direction des Solidarités et de la Santé, Logipsy (dispositif porté par une association « la sauvegarde du nord » permettant des VAD pour les personnes réticentes à aller vers le soin), le Réseau de Soins Gériatriques, la Maia, les Petits Frères des Pauvres... Cela donne lieu à des réunions de concertations au sein desquelles les partenaires avancent pas à pas avec la personne tout en s'appuyant sur le cadre légal...

Néanmoins, ces questions chronophages et nécessitant d'engager de nombreuses démarches (administratives, juridiques, sociales, sanitaires...) venant régulièrement occuper les équipes, nous avons recherché un financement afin d'élaborer la mise en réseau des acteurs.trices du quartier autour de ce sujet. Nous démarrons l'action en 4 étapes : un état des lieux de la question sur le quartier, une journée d'acculturation des professionnel.le.s, un temps de mise en place d'outils (procédure, annuaire...) et enfin un temps d'échanges de pratiques sur les cas complexes.

Concernant l'existence de l'équipe mobile précarité, la réponse est oui, Nous avons une EMPP qui se nomme "DIOGENE" mais qui n'est pas spécifique au syndrome de Diogène, elle assure le suivi psychiatrique des personnes en grande précarité. De plus, depuis 2017, l'EPSM AL et l'Association de la Sauvegarde du Nord ont créé un dispositif qui s'appelle LOGIPSY qui consiste en un trinôme d'intervention dans le logement des personnes qui présentent une problématique "habitat-santé mentale" et se compose d'une éducatrice coordinatrice de parcours, un TISF et un.e IDE du secteur de psychiatrie concerné.

Notre coordinatrice Marina LAZZARI, en copie de ce mail se tient à votre disposition si vous aviez d'autres questions sur le CLSM.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaitons une très bonne journée.

Bien cordialement,

Contact : Hélène PAUCHET, Direction des Solidarités et de la Santé Responsable du service santé,
hpauchet@mairie-lille.fr, 03.20.49.56.14, 06.77.92.71.93

Caen

Bonjour,

Nous avons un CLSM existant sur Caen depuis fin 2017 avec un poste de coordinateur porté par l'établissement public de santé mentale de Caen (0,5 ETP). Le coordinateur a des liens fonctionnels avec la direction santé de la Ville de Caen et, plus spécifiquement, avec son service de prévention sanitaire qui pilote un contrat local de santé (CLS).

Le CLSM est une action mise en place dans le cadre du CLS de Caen 2014-2018 qui se poursuit dans le cadre du CLS 2019-2023. En matière d'organisation :

- Un comité de pilotage / an
- Un comité technique / an
- Des réunions de coordination pluri-professionnelles dite « psy » (RCP psy)
- Des groupes de travail thématiques enclenchés selon les besoins des acteurs locaux et les problématiques majeures repérées sur Caen.

Pour le traitement des situations de syndrome de Diogène, les situations peuvent être traitées dans le cadre des réunions RCP psy qui permettent d'associer autour de la table l'ensemble des professionnels de la santé mentale, du social et de l'habitat gravitant autour de l'utilisateur concerné. Ces situations sont, pour la plupart du temps, orientées par nos collègues du service communal d'hygiène et de salubrité (rattaché à la direction santé de la Ville) ou par les bailleurs sociaux.

En espérant avoir été utile et restant disponible pour toutes précisions,

Bien cordialement,

Contact : Zoé GODEY, Cheffe du service de prévention sanitaire / Coordinatrice du Plan Local de Santé, Direction Santé Risques Salubrité, 02 31 54 47 36, 06 23 32 28 25, z.godey@caen.fr